

Lancement du dispositif "Objectif formation-emploi" pour les jeunes décrocheurs

Séminaire national
Mardi 4 décembre 2012



1. Les mesures clés du dispositif « Objectif formation-emploi »

Le dispositif « Objectif formation-emploi » pour les jeunes décrocheurs doit **permettre à 20 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de raccrocher de manière effective d'ici fin 2013.**

Les mesures clés de ce nouveau dispositif sont :

- un **contrat « Objectif formation-emploi »** proposé à chaque jeune décrocheur avec un parcours personnalisé de retour en formation et l'accompagnement par un tuteur ;
- la mise en place des **réseaux « Objectif formation-emploi »** qui regroupent, aux côtés des 360 plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs, les acteurs de l'éducation nationale présents sur un territoire afin de coordonner et de développer l'offre de solutions proposées aux décrocheurs (retour en formation dans un établissement scolaire, en formation continue ou en apprentissage, solutions innovantes diverses) ;
- la désignation d'un **référent** en charge de la lutte contre le décrochage prioritairement dans les établissements les plus touchés par le phénomène ;
- la mobilisation des **places disponibles** dans les formations menant à des métiers ayant des besoins de recrutement avérés et le développement de **structures spécifiques** pour les jeunes en situation de décrochage ;
- des **offres combinées service civique-formation** en partenariat avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et l'Agence du service civique, pour permettre à des jeunes décrocheurs d'acquérir une expérience professionnelle tout en construisant un projet de formation ;
- l'élaboration d'un **catalogue**, principalement à destination des acteurs de la lutte contre le décrochage, **recensant l'ensemble des solutions de formation pouvant être proposées aux jeunes** ;
- la mise en service, via l'ONISEP, d'un **site internet de géolocalisation** permettant aux jeunes de voir en un clic l'ensemble des structures de formation pouvant les accueillir dans leur zone géographique.

Avec ce nouveau dispositif « Objectif formation-emploi », le ministère de l'éducation nationale engage une démarche innovante pour faire reculer le décrochage scolaire, agir en faveur de l'emploi des jeunes, accroître le nombre de jeunes qualifiés dans des secteurs où les entreprises se développent et redonner des perspectives d'insertion à ces jeunes.



2. La mobilisation de l'éducation nationale pour offrir des solutions concrètes aux jeunes sans diplôme

Environ 140 000 élèves sortent tous les ans sans diplôme du système éducatif. Cette situation de décrochage scolaire est, pour les jeunes concernés, source de difficultés sociales et économiques majeures : le taux de chômage des non-diplômés approche les 50 %. Il s'agit également d'un enjeu déterminant pour notre pays. Le renforcement de la compétitivité de la France et son redressement productif impliquent que notre économie puisse s'appuyer sur des jeunes formés dans des secteurs porteurs de croissance et d'emploi.

Le Président de la République s'est engagé à diviser par deux le nombre de décrocheurs d'ici la fin du quinquennat et à offrir à tout jeune déscolarisé de 16 à 18 ans une solution de formation ou un service civique.

Un objectif : 20 000 jeunes « raccrochés » d'ici fin 2013

Si l'ambition première doit être de prévenir le décrochage scolaire en favorisant la réussite de tous les élèves, il faut également que l'éducation nationale soit en capacité d'apporter dès maintenant des réponses concrètes aux jeunes qui ont déjà quitté l'École. C'est pourquoi elle a fixé comme objectif de **permettre à 20 000 jeunes sortis de l'École sans diplôme de « raccrocher » de manière effective avant la fin de l'année 2013.**

Aujourd'hui, le repérage du système interministériel d'échange d'informations (SIEI) permet d'élaborer des listes de jeunes décrocheurs qui sont ensuite transmises aux 360 plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs permettent d'identifier ces jeunes. Toutefois, le potentiel d'aide au raccrochage à partir de cette identification est encore insuffisamment exploité.

Parce qu'il est urgent de mieux organiser et de mieux piloter l'action à destination des jeunes en situation de décrochage, le ministère de l'éducation nationale met en place un dispositif immédiatement opérationnel : les **réseaux « Objectif formation-emploi »**. Ces derniers **mobilisent, aux côtés des plates-formes d'appui et de suivi, l'ensemble des acteurs amenés à intervenir auprès des décrocheurs** (responsables académiques, chefs d'établissement, personnels des missions générales d'insertion, etc.) et les font travailler en synergie. Le but est de recenser toutes les solutions existantes, de mutualiser les bonnes pratiques et de développer des structures adaptées lorsque cela est nécessaire.



Un parcours personnalisé de retour en formation dans le cadre d'un contrat « Objectif formation-emploi »

À partir de début décembre, tous les jeunes seront appelés un par un et se verront proposer un parcours personnalisé de retour en formation dans le cadre d'un contrat « Objectif formation-emploi ».

Les étapes de ce parcours de raccrochage sont les suivantes :

- un jeune est contacté par une plate-forme d'appui et de suivi ;
- le réseau « Objectif formation-emploi » lui propose un **entretien personnalisé** afin de discuter avec lui de ses besoins et de ses souhaits ; une **évaluation de son niveau scolaire** est réalisée ;
- s'il le souhaite, une période d'accueil est organisée dans le cadre de la mission générale d'insertion, pour construire avec lui son projet de réussite ;
- une **solution de retour en formation** est proposée soit en formation initiale dans un établissement scolaire « classique », soit dans une classe spécifique pour jeunes en situation de décrochage, soit par apprentissage, soit encore en formation continue ; d'autres solutions, hors du champ de l'éducation nationale, peuvent également être offertes (service civique par exemple), en lien avec les acteurs interministériels de la plate-forme ;
- le jeune est **accompagné par un tuteur tout au long de sa nouvelle formation** et des points de situation réguliers sont effectués.

Des solutions de retour en formation plus nombreuses et plus accessibles

Pour atteindre l'objectif de 20 000 jeunes effectivement « raccrochés » d'ici la fin de l'année 2013, le ministère et ses partenaires mettront en œuvre les mesures suivantes :

- l'enrichissement de l'éventail des solutions proposées grâce à :
 - la **mobilisation des formations disponibles en lycée professionnel** (environ 40 000 dans l'ensemble des filières professionnelles), et notamment de celles menant à des métiers qui ont de forts besoins de recrutement non pourvus ;
 - des **solutions combinées service civique - formation** en partenariat avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et l'Agence du service civique ;
- le développement, quand cela est nécessaire, des structures adaptées (micro-lycée, lycée nouvelle chance, collège lycée élitare pour tous, pôle innovant lycéen, chantier-école, etc.) ;
- le renforcement de la lisibilité et de l'accessibilité des solutions de formation pouvant être proposées aux jeunes en situation de décrochage grâce à :
 - la mise à disposition, par les services académiques, d'un **catalogue recensant de manière claire et structurée l'ensemble des réponses existantes**, et visant à mutualiser et diffuser les solutions les plus efficaces au sein des académies ;



- la mise en ligne, avec l'ONISEP, d'un **outil numérique de géolocalisation des solutions**, à destination des jeunes et de leurs parents, et d'un « **tchat** » **interactif avec des conseillers**.

Ces mesures reposeront sur une mobilisation accrue des services de l'État en lien avec l'action des collectivités locales, qui se traduira par :

- le renforcement du maillage territorial et de l'animation des 360 plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs dans le cadre des réseaux « Objectif formation-emploi » ;
- **l'identification d'un référent en charge de la lutte contre le décrochage scolaire prioritairement dans les établissements les plus touchés par ce phénomène ;**
- le renforcement, en concertation avec les personnels, du rôle de la mission générale d'insertion en matière de lutte contre le décrochage scolaire.
- l'approfondissement du partenariat entre l'État, les régions et les partenaires sociaux, notamment par la mutualisation des compétences au plus près des besoins des décrocheurs et le développement des structures d'accueil.



3. Le profil des décrocheurs

D'après la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale (DEPP) et à partir des données de l'enquête emploi de l'INSEE, on estime à environ 140 000 le nombre de jeunes qui sortent chaque année sans diplôme de niveau V - c'est-à-dire avec au plus un brevet des collèges - du système éducatif.

Le repérage du système interministériel d'échange d'informations (SIEI) permet, par croisement des bases de données des différents systèmes de formation initiale (éducation nationale, agriculture, CFA et mission locale), d'établir une liste des jeunes de 16 ans et plus qui étaient inscrits dans un cursus l'année précédente, mais n'ont pas obtenu le diplôme correspondant et ne sont plus scolarisés. C'est sur la base de cette liste qu'opèrent les 360 plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs installées sur notre territoire.

Le dernier recensement, réalisé entre octobre et novembre 2012 fait apparaître un nombre total de 186 353 jeunes décrocheurs au sens du SIEI. L'écart entre ce chiffre et celui de la DEPP et de l'INSEE s'explique notamment par le fait que le premier inclut tous les jeunes décrocheurs y compris ceux déjà titulaires d'un diplôme de niveau V qui se sont inscrits dans un cursus de niveau supérieur (baccalauréat par exemple) et l'ont interrompu.

Le décrochage est un phénomène qui, le plus souvent, intervient dès la fin de la scolarité obligatoire et concerne majoritairement les garçons et les élèves en filière professionnelle.

Répartition par tranche d'âge

Tranche d'âge	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus	Total
En %	24 %	19 %	22 %	19 %	10 %	6 %	100 %

Répartition par genre

Garçons	57 %
Filles	43 %

Répartition par cycle scolaire d'origine

Origine	Répartition
1 ^{ER} CYCLE	17,1 %
2 ND CYCLE GT	28,2 %
2 ND CYCLE PRO	49,0 %
Autre (enseignement spécialisé, classe d'accueil...)	5,8 %



4. Un parcours de retour en formation pour chaque jeune décrocheur dans le cadre d'un contrat « Objectif formation-emploi »

Parce qu'il est inacceptable que des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme soient laissés sans solution, l'éducation nationale doit être en mesure de proposer des offres de retour en formation plus nombreuses et mieux réparties géographiquement.

Elle a, pour cela, décidé de renforcer son réseau d'acteurs et de le mobiliser aux côtés des plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs de manière à **offrir à chaque jeune un parcours de retour en formation dans le cadre d'un « contrat objectif formation-emploi »** et à permettre à 20 000 d'entre eux de raccrocher effectivement d'ici la fin de l'année 2013.

Les réseaux « Objectif formation-emploi » : un outil permettant de mieux coordonner et de dynamiser l'action des différents acteurs en faveur des jeunes décrocheurs

Des réseaux « Objectif formation-emploi » sont mis en place sur le territoire de chacune des 360 plates-formes, afin de recenser et de mettre à disposition de ces dernières un panel de solutions diversifiées et adaptées pour les jeunes décrocheurs.

Ces réseaux mobilisent **l'ensemble des acteurs amenés à intervenir auprès des jeunes en situation de décrochage** : des chefs d'établissement, des personnels des missions générales d'insertion, des conseillers d'orientation-psychologues, des tuteurs, etc.

Chaque réseau est piloté par exemple par un personnel de direction d'établissement nommé par le recteur et appelé « **coordonnateur** », qui est chargé d'**identifier les solutions disponibles au sein du réseau et d'impulser de nouveaux dispositifs**.

Le contrat « Objectif formation-emploi » : un parcours personnalisé de retour en formation pour chaque jeune décrocheur

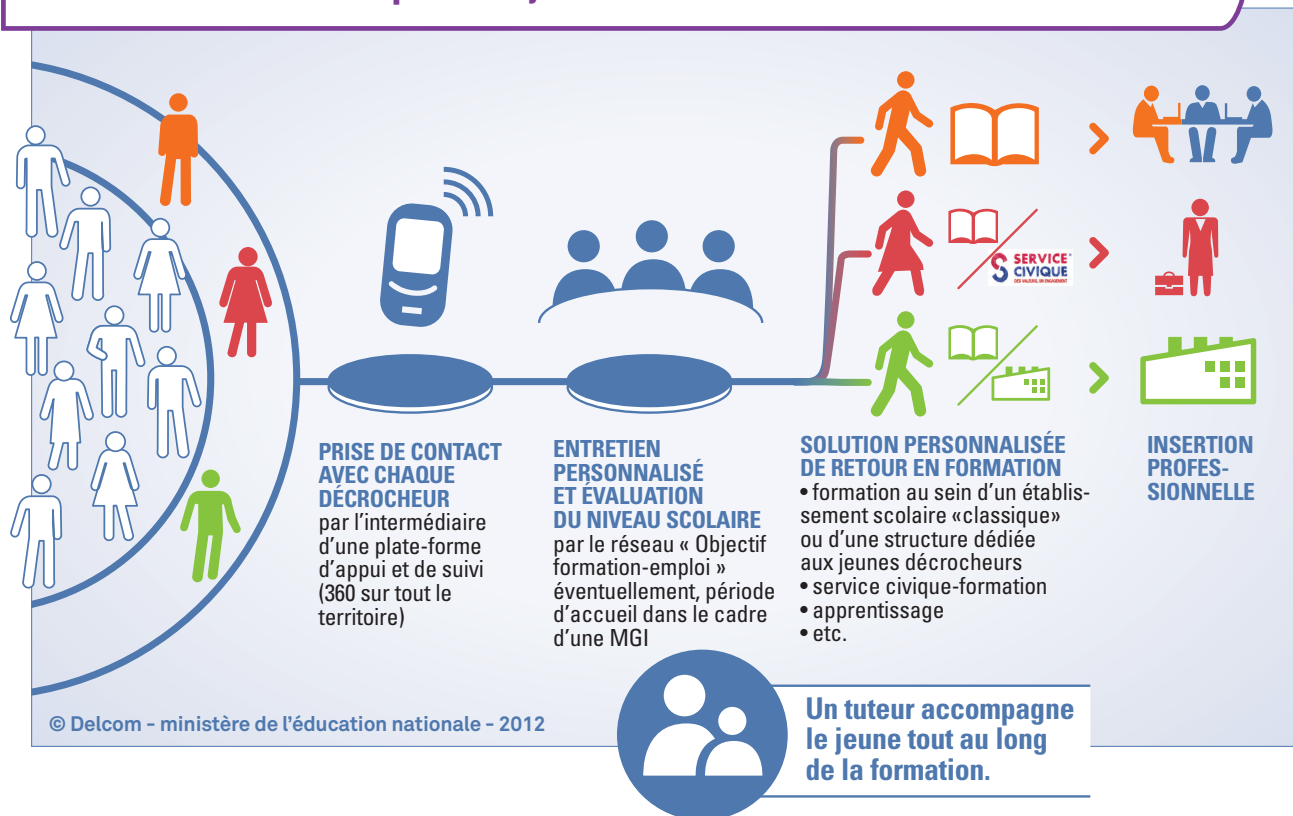
À partir de début décembre, tous les jeunes décrocheurs seront contactés un par un par les plates-formes. L'objectif est de proposer à chacun d'entre eux un parcours de retour en formation dans le cadre d'un **contrat « Objectif formation-emploi »** signé par le jeune ou par sa famille, s'il est mineur.



Les étapes de ce parcours de raccrochage sont les suivantes :

- un jeune est contacté par une plate-forme d'appui et de suivi ;
- le réseau « Objectif formation-emploi » lui propose un **entretien personnalisé** afin de discuter avec lui de ses besoins et de ses souhaits ; une **évaluation de son niveau scolaire** est réalisée ;
- s'il le souhaite, une période d'accueil est organisée dans le cadre de la mission générale d'insertion, pour construire avec lui son projet de réussite ;
- une **solution de retour en formation** est proposée soit en formation initiale dans un établissement scolaire « classique », soit dans une classe spécifique pour jeunes en situation de décrochage, soit par apprentissage, soit encore en formation continue ; d'autres solutions, hors du champ de l'éducation nationale, peuvent également être offertes (service civique par exemple), en lien avec les acteurs interministériels de la plate-forme ;
- le jeune est **accompagné par un tuteur tout au long de sa nouvelle formation** et des points de situation réguliers sont effectués.

LE CONTRAT « OBJECTIF FORMATION-EMPLOI » : un parcours personnalisé de retour en formation pour les jeunes décrocheurs





5. Des exemples de solutions internes à l'éducation nationale

Les solutions proposées aux jeunes en situation de décrochage doivent être multiples et personnalisées afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun d'entre eux.

Les réseaux « Objectif formation-emploi » coordonneront et mettront en œuvre ces solutions.

Le plus souvent, les réponses peuvent être apportées par l'éducation nationale dans le cadre d'établissements scolaires « classiques » du réseau susceptibles de disposer de places disponibles (lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels) ou de structures plus modestes spécifiquement destinées à accueillir des décrocheurs (type micro-lycée).

La mobilisation des formations disponibles au sein d'établissements scolaires « classiques », ou encore en GRETA et en CFA

L'essentiel des solutions proposées aux jeunes décrocheurs réside dans des formations disponibles dans les établissements scolaires « classiques », ou encore dans les GRETA et les CFA.

Les filières professionnelles, en particulier, constituent un formidable vivier de formations qu'il convient de mobiliser dans le cadre de l'action contre le décrochage. Environ 40 000 places restent disponibles chaque année dans l'ensemble des sections de l'enseignement professionnel. De nombreuses formations souffrent en effet d'une demande insuffisante, ce qui se traduit par de nombreuses places non pourvues. À titre d'exemple, en seconde professionnelle « hygiène et environnement », on ne compte que 45 demandes pour 100 places.

Les deux tiers des 40 000 places disponibles se trouvent dans le secteur de la production industrielle. Elles correspondent, pour un nombre significatif d'entre elles, à des secteurs connaissant des besoins de recrutement avérés.

Il est donc possible non seulement de proposer une partie de ces places disponibles pour un retour en formation de jeunes décrocheurs, mais également d'organiser dans les lycées professionnels des formations qui leur seront spécifiquement dédiées, en formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage.

De même, le réseau des GRETA sera mis à contribution pour proposer à ces jeunes des places dans des formations continues.

Enfin, les centres de formation d'apprentis (CFA), en particulier régionaux, seront intégrés, chaque fois que cela sera possible, aux réseaux d'établissements susceptibles de proposer des solutions de raccrochage.



Le recours à d'autres dispositifs scolaires spécifiquement destinés aux jeunes en situation de décrochage

Les solutions proposées incluront également d'autres dispositifs, plus modestes mais innovants, spécifiquement conçus pour accueillir des jeunes décrocheurs. Des dispositifs de ce type existent déjà dans plusieurs villes de France, comme le montrent les exemples qui suivent.

Le **micro-lycée** est une structure scolaire de l'éducation nationale destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans motivés pour « raccrocher » et qui ont atteint le niveau de 2nde générale. Le micro-lycée offre à ces jeunes la possibilité de revenir à l'école dans une structure à effectifs réduits, avec l'objectif de préparer un Baccalauréat (général pour le Micro-lycée 93, et général ou technologique pour les Micro-lycées 94 et de Sénart).

Le **lycée de la nouvelle chance** de Villeurbanne propose une formation professionnalisante et qualifiante de niveau IV à des jeunes âgés de 18 à 25 ans qui ont quitté le système éducatif depuis au moins 1 an. Il leur permet d'obtenir en 2 ans un Baccalauréat professionnel et de construire et consolider un projet professionnel grâce à une alternance entre enseignement scolaire au lycée et stages en entreprise. Le lycée de la nouvelle chance se développe actuellement dans le cadre d'un réseau d'établissements afin d'offrir une plus large palette de formations.

Le **pôle innovant lycéen (PIL)** accueille, au sein du lycée professionnel Lazare Ponticelli (Paris 13^e), des élèves de plus de 16 ans non scolarisés depuis au moins 3 mois et qui souhaitent revenir dans une structure scolaire.

Il propose plusieurs solutions de raccrochage avec plusieurs dispositifs :

- « le lycée intégral » pour préparer un baccalauréat général, technologique ou professionnel ;
- « le lycée de la solidarité internationale » pour mettre en œuvre un projet personnel de solidarité ;
- « le lycée au long cours » pour redonner confiance aux jeunes en grandes difficultés psychologiques et les encourager à reprendre une scolarité et ;
- « le lycée des futurs » pour amorcer un retour à l'école grâce à des activités manuelles.

Le **chantier-école**, mis en œuvre par le lycée René Char d'Avignon, accueille des jeunes de 16 à 18 ans qui ont décroché depuis plusieurs années et qui présentent des difficultés sociales importantes. Le dispositif dure 3 mois et propose l'alternance, sur une semaine, de 3 jours de chantier technique (construction d'un mur en pierres sèches par exemple), 2 jours de formation et de remise à niveau, et une demi-journée d'accompagnement personnalisé. Il permet ensuite de raccrocher 95 % des jeunes vers des solutions de l'éducation nationale (CAP par exemple) ou de formation professionnelle.

Le **collège et lycée élitare pour tous (CLEPT)** de Grenoble est un établissement public spécifique pour des jeunes âgés de 15 à 23 ans qui ont décroché du système scolaire depuis plus de 6 mois et souhaitent reprendre une scolarité (fin de collège ou lycée général). Le CLEPT permet de les réinscrire dans un processus d'apprentissage et de les réconcilier avec une trajectoire scolaire d'enseignement général pouvant les conduire jusqu'au Baccalauréat.



6. Des solutions combinées service civique-formation

Le service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois qui vise l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines reconnus prioritaires pour le pays : la solidarité, la santé, l'éducation pour tous, la culture et les loisirs, le sport, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, le développement international et l'action humanitaire, l'intervention d'urgence.

La durée hebdomadaire de la mission de service civique est d'au moins 24 heures par semaine, réparties sur 6 jours au maximum. Elle doit être effectuée auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Cet engagement donne lieu au versement d'une indemnité d'un montant de 570 euros par mois environ (677 euros par mois pour les bénéficiaires du RSA) pris en charge par l'État. Il ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État.

En 2012, 20 000 jeunes se sont engagés dans un service civique.

Des solutions combinées service civique-formation à destination des décrocheurs

Le ministère de l'éducation nationale construit un partenariat avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et l'Agence du service civique afin de **proposer à des jeunes décrocheurs des solutions spécifiques permettant d'allier projet de formation et mission d'intérêt général.**

L'option avec service civique à plein temps

Dans le cadre de cette option, le jeune décrocheur se voit proposer un service civique à temps plein et il est en parallèle **suivi, pendant toute la période, par un référent de l'éducation nationale.** En profitant de cette première expérience du monde du travail, il pourra reprendre confiance et s'investir dans un projet personnel et professionnel.



Deux missions principales incomberont au référent :

- la réalisation de trois entretiens formalisés – au début, au milieu et à la fin du service –, en présence du responsable de la structure d'accueil, qui auront pour objectifs de faire le point sur le déroulement du service et de dégager les compétences acquises en termes de savoir-faire et de savoir-être ;
- l'accompagnement du jeune dans le cadre de l'élaboration de son projet et l'offre de solutions pour l'après-service civique : apprentissage, contrat de professionnalisation ou emploi.

La nature du service civique, la structure d'accueil, la durée (entre 6 mois et un an) et la quotité hebdomadaire (24 heures et plus) seront, dans la mesure du possible, adaptées au profil de chaque jeune afin de lui offrir un cadre optimum.

L'option en alternance

Cette formule fonctionne sur la base d'une alternance entre une mission de service civique et une formation au sein d'un établissement scolaire.

Le jeune en situation de décrochage effectuera son service civique 3 jours par semaine pendant 21 heures (dérogation horaire acceptée par le service civique) avec des missions identiques à celle d'un engagé volontaire à temps plein.

Les deux autres jours, il sera accueilli par un établissement scolaire pour un maximum de 12 heures.

Les jeunes ayant opté pour cette formule pourront, soit être regroupés au sein d'une même classe (avec un effectif de 15 maximum), soit être intégrés à une classe existante. Une solution de formation sera proposée à chacun d'entre eux à l'issue du service civique : apprentissage, contrat de professionnalisation ou emploi.



7. De nouveaux services numériques de l'ONISEP dédiés aux décrocheurs

Les élèves en situation de décrochage scolaire ont tendance à redouter le contact avec les représentants de l'institution qui n'a pas su prévenir leur échec et en laquelle ils ont souvent perdu confiance.

C'est à travers les sites sur lesquels ils naviguent le plus fréquemment, et notamment sur les réseaux sociaux, qu'ils sont le plus susceptibles d'être touchés par des informations pouvant les aider concrètement. À condition qu'ils puissent accéder à ces dernières de manière simple et rapide.

C'est pourquoi l'ONISEP propose, à partir des outils numériques qu'il a développés pour le grand public et qui ont fait la preuve de leur efficacité, **deux nouveaux services innovants dédiés aux élèves en situation de décrochage**, ainsi qu'à leurs parents : un outil de géolocalisation des solutions et un « tchat » interactif avec des conseillers.

Un service de géolocalisation des lieux d'accueil pour les jeunes souhaitant retourner en formation

Cet outil innovant bénéficiera du savoir-faire de l'Onisep en matière de géo-localisation. Véritable « poisson pilote », il conduira le décrocheur, en une seule saisie (son code postal) et un seul clic, jusqu'aux structures d'accueil les plus proches.

Le module de recherche, qui accepte tous les codes postaux de France, proposera des solutions dans un rayon croissant autour du lieu choisi par l'internaute, en fonction de la densité du réseau, et sans tenir compte des limites administratives habituelles (régions, départements), avec lesquelles les jeunes sont généralement peu familiers.

Ce service sera d'abord réalisé sous la forme d'un site, puis fera dans un deuxième temps l'objet d'une application pour smartphone.

Un service interactif de « tchat » dédié aux décrocheurs

Il s'agit de faire bénéficier les décrocheurs de la technologie développée par l'ONISEP sur ses plates-formes de réponse par courriel, « tchat », et téléphone (<http://www.monorientationenligne.fr/qv/index.php>).

Le « tchat » en direct présente l'avantage de donner au jeune le sentiment de piloter l'échange et d'être écouté. Il a en outre la possibilité de garder l'anonymat.



Ce type de service, qui est déjà très utilisé par les adolescents sur les plates-formes de l'ONISEP, est décliné au travers des implantations interrégionales de monorientationenligne.fr (Amiens, Bordeaux, Nantes, Paris IDF, Grenoble, Fort-de-France). L'élaboration de données d'information spécifiques aux territoires, en lien avec les délégations régionales de l'ONISEP et avec les différents partenaires, permettra d'apporter une réponse rapide et précise aux sollicitations des décrocheurs eux-mêmes, mais aussi de leur famille et des personnes en charge de leur accompagnement.

Ce service de « tchat » sera d'abord accessible sur un site puis dans un second temps, par le biais d'une application mobile, en lien avec le service de géolocalisation.

8. Les secteurs d'activité à fort besoin de recrutement

Selon l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2012 conduite par Pôle Emploi, en collaboration avec le Credoc, **17,7 % des entreprises envisagent de procéder à des recrutements**. Cela correspond à **415 800 employeurs embaucheurs potentiels**.

Les intentions d'embauche concernent principalement l'industrie manufacturière, la fabrication d'équipements électriques et électrotechniques, l'industrie extractive et de gestion des déchets, la métallurgie, l'industrie pharmaceutique, l'industrie agroalimentaire, la construction, le commerce ou encore les services à la personne.

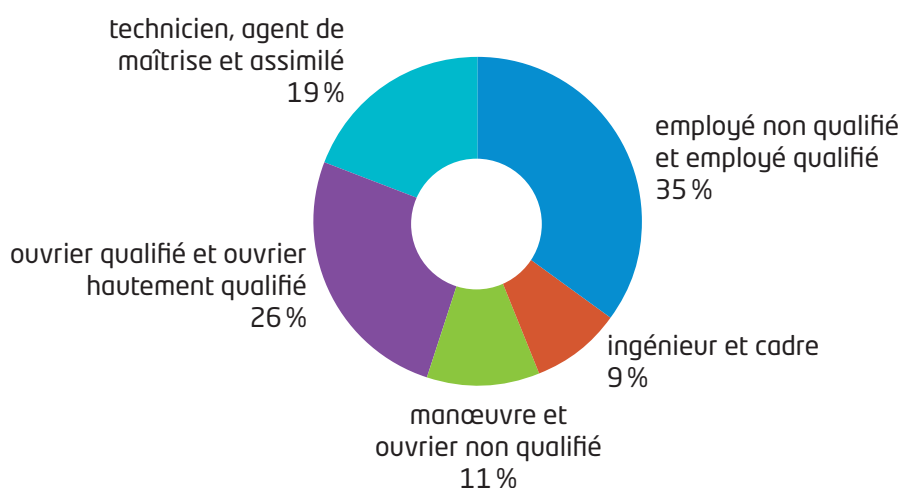
Parallèlement, les projets de recrutement considérés comme difficiles connaissent une hausse sensible. En effet, d'après cette même enquête BMO 2012, **les employeurs font part de difficultés à recruter dans 43 % des cas**.

Les secteurs de l'industrie et de la construction sont particulièrement concernés : respectivement 40,2 % et 39,6 % des établissements anticipent des difficultés de recrutement (processus de recrutement avant les départs prévus).

Au total, ce sont **684 600 emplois** qui pourraient être potentiellement créés.

Il s'agit dans un très grand nombre de cas de métiers de niveau de qualification V (CAP, BEP) et IV (baccalauréat, en particulier professionnel).

Répartition du nombre de projets de recrutement suivant le niveau de qualification des postes





Plus généralement, les recrutements en emploi durable sont ceux pour lesquels les employeurs rencontrent les plus fortes difficultés.

D'après les établissements interrogés, ces difficultés sont principalement liées aux profils inadéquats ou à la pénurie de candidats, motifs cités respectivement par 82,3 % et 61,7 % d'entre eux.

Pour 72,6 % des employeurs interrogés, les formations apparaissent comme l'outil le mieux adapté pour remédier aux difficultés de recrutement (contre 69,5 % en 2011).



ministère
éducation
nationale



Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

education.gouv.fr